

ASSEMBLÉE DU 25 JANVIER 2016

À une assemblée régulière de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le vingt-cinquième jour du mois de janvier de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 22 janvier 2016.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	29
1. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE.....	29
2. RÉSOLUTION À TRANSPORT CANADA.....	29
3. ENTENTE SUR LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS.....	31
4. SALAIRE DE LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE.....	31
5. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.....	31
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	31

1. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Lors de la présentation par le promoteur de son projet en date du 18 janvier 2016, les membres du conseil présents à cette présentation ont vu que la centaine de personnes qui ont assisté à cette rencontre s'opposent vivement au projet de ULM Québec.

De plus une pétition de 240 noms a été déposée lors de la présentation du projet. Le conseil croit qu'il n'y a pas lieu de continuer les procédures d'adoption du projet de règlement 265 puisqu'il est fort probable que le règlement sera bloqué par les personnes habiles à voter.

2. RÉSOLUTION À TRANSPORT CANADA.

Attendu que l'entreprise ULM Québec a fait une demande de modification du règlement de zonage pour permettre l'opération d'un centre aéro-récréatif ainsi qu'un centre de détente comprenant hébergement et restauration dans la zone numéro 20 VH du plan de zonage municipal ;

Attendu que le conseil municipal a présenté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone à même la zone 20VH pour permettre les activités et les usages prévus par ULM Québec ;

Attendu qu'à l'assemblée régulière du conseil du 11 janvier 2016, le conseil a présenté le premier projet de règlement aux personnes présentes à cette assemblée

rés. 30-01-2016

et que la quinzaine de personnes présentes à celle-ci, ont démontré leur mécontentement et ont demandé de ne pas adopter le projet de règlement 265 ;

Attendu que le conseil a suspendu les procédures d'adoption du projet de règlement 265 à l'assemblée du 11 janvier 2016, pour permettre au promoteur de présenter ce projet à la population suite à un communiqué qui a été expédié via le bulletin municipal afin que les personnes intéressées puissent y assister ;

Attendu que lors de la présentation du projet par M. Guillaume Narbonne, représentant d'ULM Québec, en date du 18 janvier 2016, les membres du conseil présents à cette présentation ont constaté que près de la centaine des personnes présentes ont manifesté vivement leur désaccord à la réalisation du projet d'ULM Québec ;

Attendu que le projet d'ULM Québec prévoit la réalisation de deux pistes d'atterrissage et la réalisation d'un aérodrome comprenant toutes activités connexes à un aéroport afin de permettre ainsi l'utilisation de la piste d'atterrissage et de décollage pour des avions légers et des appareils ultra légers ;

Attendu qu'ULM Québec entend demander un permis à Transport Canada pour permettre la réalisation de sa piste d'atterrissage et d'un aérodrome sans avoir obtenu au préalable la modification du règlement de zonage municipal qui permettrait la réalisation de leur projet ;

Attendu que les personnes habiles à voter de Saint-Cuthbert ont démontré au promoteur du projet leur mécontentement et leur désaccord à la réalisation du projet et ont déposé une pétition de 240 noms des personnes du voisinage s'opposant à celui-ci ;

Attendu que le conseil municipal a abandonné la procédure d'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage puisque les personnes habiles à voter ont démontré clairement leur opposition et que de toute façon, elles auraient bloqué le règlement lors d'une demande d'un processus référendaire ;

Attendu que le projet d'ULM Québec est seulement récréatif et est non essentiel au transport des personnes ;

Attendu que le conseil municipal considère le projet d'ULM Québec comme antisocial ;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à Transport Canada de prendre en considération la présente résolution et de ne pas accorder un permis pour la réalisation de pistes d'atterrissage ou d'un aérodrome par ULM Québec ou par toutes autres personnes ou entreprises sur les lots numéros 4 261 174, 4 261 175 et 4 261 176 du cadastre rénové du Québec

Adoptée à l'unanimité.

3. ENTENTE SUR LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

Il y a eu une entente de principe concernant la convention collective des employés. Le directeur présente au conseil un rapport sur les dernières négociations menant à une entente de principe en attendant que la version finale de la convention collective soit rédigée et présentée au conseil pour approbation et signature.

4. SALAIRE DE LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

rés. 31-01-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert établit selon la nouvelle convention collective et selon l'expérience de la secrétaire administrative un salaire horaire de 21.00\$.

Adoptée à l'unanimité.

5. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.

Le directeur présente au conseil le plan de mise en place d'une collecte des matières putrescibles préparé par M. Guy Fradette, responsable de la gestion des matières putrescibles à la MRC de d'Autray.

Selon le plan, il faut débiter les procédures dès le mois de février. Le plus important est de prévoir le financement pour l'achat de bacs bruns ainsi que pour la collecte et la disposition des matières.

On devra élaborer au moins deux devis pour les appels d'offre, soit pour la collecte et le transport et pour l'achat de bacs. On devra négocier des prix pour la disposition des matières putrescibles et pour l'achat de petits bacs de cuisine et des sacs en papier.

Le délai du mois de juin est court. On verra si on peut réaliser le projet dans ce délai sans effectuer de surcharges de travail et en considérant l'apport et l'aide apportés par la MRC.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 25e jour du mois de janvier 2016

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier